

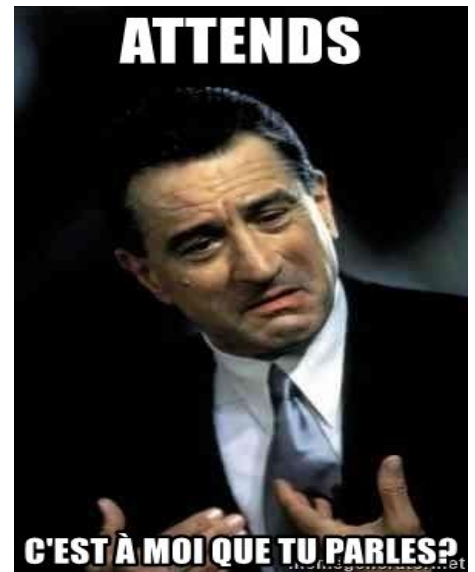


CFDT : 1er syndicat de France

## FESTIVAL A LA DDL COTE D'AZUR



Après avoir diffusé durant des mois des offres de postes pour Saint Raphael, fait passer des entretiens et signer des 630 notre cher DDL est allé annoncer à l'ensemble des agents, (les nouveaux comme les plus anciens) que tous les postes étaient supprimés, que Gares & Connexions allait cependant créer des postes quasi identiques aux leurs et qu'ils devraient postuler dessus si éventuellement intéressés...



Bien évidemment les annonces sont faites aux agents concernés avant d'en informer les syndicats, afin de rajouter un stress supplémentaire en cette période bien anxiogène pour tous.

La CFDT l'a réclamé une fois de plus lors du dernier CSE bien qu'étant farouchement opposée aux suppressions de postes des cheminots, nous demandons que l'accompagnement RH soit du plus haut niveau **pour l'ensemble des agents de la région PACA**. Il n'est pas acceptable que le dispositif cadre soit appliqué que dans certains cas !!

### Vos contacts CFDT DDL COTE D'AZUR

Samia O. PITZINI 0783239206

[uprcfdtcheminotspaca@gmail.com](mailto:uprcfdtcheminotspaca@gmail.com)

Benoit RIONDY 0626403193 -

[Facebook : CFDT Cheminots PACA \(le groupe\)](#)

**Seule La CFDT demande en complément du GRH 910 et du GRH 280 statutaires donc obligatoire, POUR TOUTES LES SUPPRESSIONS ET RÉORGANISATIONS DE SERVICES AU MINIMUM :**

**Le Dispositif Cadre :**

**Rappel des mesures d'accompagnement de ce dispositif cadre**

POUR QUI	DANS QUEL CAS ?	MONTANT
Mobilité géographique (Cumulable au RH00910)  Cadre permanent et contractuel	Allongement du parcours quotidien (A/R) domicile/lieu de travail de 30 à 140Km ou entre 1h et 1h30.	4000e
Cadre permanent et contractuel	Allongement du parcours quotidien (A/R) domicile/lieu de travail de plus de 140km ou supérieur à 1h30	A partir de 35000 <sup>e</sup> selon situation familiale hors IDF A partir de 50000 <sup>e</sup> selon situation familiale en IDF
Cadre permanent et contractuel	Détachement (pour 6 mois minimum)	Taux normal : 90 <sup>e</sup> /jour (hors IDF) Taux majoré : 100 <sup>e</sup> /jour (hors IDF) ou 105 <sup>e</sup> en IDF
Mobilité fonctionnelle (cumulable au rh00910)  Cadre permanent et contractuel	Changement d'emploi nécessitant la mise en œuvre d'un programme de formation préalable	4000e
Mobilité externe (4 ans d'ancienneté minimum)  Agent du cadre permanent	Départ volontaire : âge pivot atteint	6 mois du salaire de référence
Agent du cadre permanent	Départ volontaire : âge pivot non atteint	24 mois du salaire de référence
Agent du cadre permanent	Départ volontaire : âge pivot non atteint + formation /reconversion	24 mois du salaire de référence + 15000 <sup>e</sup> max payé en deux fois
Agent du cadre permanent	Départ volontaire : âge pivot non atteint + reprise d'emploi salarié extérieur (CDI ou CDD d'au moins 6 mois)	24 mois du salaire de référence + 4000e
Agent du cadre permanent	Départ volontaire : âge pivot non atteint + création ou reprise d'entreprise	24 mois du salaire de référence + 15000 <sup>e</sup> versé en deux fois

**ATTENTION SONT EXCLUS DU DISPOSITIF CADRE LES SALARIÉS :**

- ◇ Sont en congé de disponibilité sans maintien des droits de retraite
- ◇ Font l'objet d'une rupture conventionnelle
- ◇ Font l'objet d'un licenciement
- ◇ Ont notifié leur démission ou départ en retraite

**Vos contacts CFDT DDL COTE D'AZUR**

Samia O. PITZINI 0783239206

Benoit RIONDY 0626403193 -

[uprcfdtcheminotspaca@gmail.com](mailto:uprcfdtcheminotspaca@gmail.com)

[Facebook : CFDT Cheminots PACA \(le groupe\)](#)

